



SEMAINE POUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

PARLER DU TRAVAIL, C'EST PRODUCTIF !

AU SOMMAIRE :

- 1/ GRÈVE NATIONALE ILLIMITÉE À PARTIR DU LUNDI 23 JUIN
- 2/ LE PORT DES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)
- 3/ PROJET DE RÉORGANISATION DES LABORATOIRES IH/DEL



1/ GRÈVE NATIONALE ILLIMITÉE À PARTIR DU LUNDI 23 JUIN 8H00

L'UNSA EFS a déposé un préavis de grève illimitée.

En quelques lignes, voici ce qui est à l'origine des préavis de grève.

Pour les NAO, **négociations annelles obligatoires**, **TOUTES les revendications faites PAR toutes les OSR, (Organisations Syndicales Représentatives confondues), ont été rejetées.**

En lieu et place, la direction propose une mesure sur le CESU, avec une augmentation du forfait attribué qui correspondrait à une **augmentation maximum de 33€ à 73€ par an et par parent bénéficiaire du CESU.** (un salarié bénéficie des CESU que jusqu'aux 3 ans de son ou ses enfant(s)...) Certes, le CESU est important pour les 400 bénéficiaires (pendant 3 ans max) mais **ne rien obtenir pour les 9000 salariés de l'EFS n'est pas entendable.**

Concernant la révision de la classification et des rémunérations associées, ce n'est pas mieux. Alors que depuis le début de la négociation, **l'UNSA** réclame entre autres, la couverture de la PE (prime d'expérience) sur la totalité de la carrière, et s'oppose aux primes sur objectifs pour la totalité des cadres...

On vous le donne dans le mille... la direction reste bloquée sur une PE qui se limite aux 15 premières années à l'EFS!!! Certes, d'autres mesures viendraient compléter les éléments de rémunérations, mais **sont insuffisantes**, et surtout, pour un établissement qui recherche attractivité et fidélisation de son personnel, **une PE limitée à 15 ans donne un très mauvais signal : "passé 15 ans, vous pouvez partir !"**

On vous le donne dans le mille... la direction reste bloquée sur une PE qui se limite aux 15 premières années à l'EFS!!! Certes, d'autres mesures viendraient compléter les éléments de rémunérations, mais **sont insuffisantes**, et surtout, pour un établissement qui recherche attractivité et fidélisation de son personnel, **une PE limitée à 15 ans donne un très mauvais signal : "passé 15 ans, vous pouvez partir !"**

SUITE →

GRÈVE NATIONALE ILLIMITÉE SUITE

Concernant la prime sur objectifs des cadres, refusée par la majorité des OSR, la direction souhaite la maintenir coûte que coûte. L'UNSA s'y oppose, car :

c'est une mesure défavorable aux cadres qui n'ont pas les moyens de leurs objectifs

c'est une mesure tout aussi défavorable au personnel qui risque de subir le management d'un cadre qui veut sa prime en fin d'année, et qui répercutera sur son équipe la pression qu'il a à atteindre ses objectifs.

À noter que la prime sur objectifs prévue par la direction n'est, elle, pas limitée à 15 ans: ce serait tous les ans, alors que les AI, actuellement, ne sont pas annuelles.

L'UNSA réclame également :

- Une augmentation salariale conséquente, qui compense l'absence de revalorisation du point depuis novembre 2022
- Une révision de la classification et des rémunérations associées qui respecte l'investissement et l'engagement du personnel de l'EFS
- Des conditions de travail décentes et le respect des accords de l'EFS
- Des effectifs suffisants, tous services confondus, pour atteindre les objectifs de l'Ambition Plasma et permettre une conciliation vie privée-vie professionnelle du personnel

Pour toutes ces raisons, l'UNSA a déposé un préavis de grève illimitée.

Ce jeudi 26 juin, jour de CSEC, vos élus UNSA se rassembleront devant le siège à Saint Denis, et tous les grévistes sont invités à les rejoindre, à partir de 10h.

2/LE PORT DES EPI (ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE)

L'UNSA tient à rappeler plusieurs éléments concernant le port des EPI :

- L'employeur a l'obligation de mettre à disposition des salariés des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.
- En cas de difficulté liée au port de ces équipements, il est recommandé aux salariés d'en informer leur encadrement, de préférence par mail. Ils peuvent également signaler toute difficulté rencontrée à l'UNSA, qui se chargera d'en faire part au service HSE.
- Le médecin du travail n'a pas pour mission de déclarer un salarié inapte en raison d'une gêne liée au port d'un EPI. Il peut cependant être force de proposition pour identifier des solutions alternatives.

Concernant les salariés porteurs de lunettes, l'UNSA a demandé à la direction que leur soient proposés des équipements de protection adaptés à la vue, en remplacement des surlunettes souvent sources d'inconfort

Les élus UNSA ont proposé à la direction un équipement de protection collective à poser sur la pailleuse (similaire à celui récemment mis en place au CNRGS).



Afin d'éviter tout malentendu sur ces points, l'UNSA a demandé à la direction de relayer une communication claire à l'ensemble de l'encadrement.

L'UNSA réitère sa demande que les difficultés rencontrées par les techniciens concernant le port des EPI soient recensées et que des solutions appropriées soient apportées. Celles-ci doivent passer par l'adaptation des équipements individuels ou collectifs, et non par des menaces de sanctions.

3/ PROJET DE RÉORGANISATION DES LABORATOIRES IH/DEL

Présentation du projet : "La direction a finalisé un projet de réorganisation des laboratoires IH/D en Île-de-France. Ce projet implique des changements significatifs concernant le nombre d'ETP ainsi que les horaires et amplitudes horaires."

Position de l'UNSA : "L'UNSA a déjà alerté la direction sur le fait que ce projet est insensé et comporte des risques importants pour les conditions de travail des salariés. C'est pourquoi nous avons insisté sur la nécessité d'une expertise indépendante afin d'évaluer précisément les conséquences de cette réorganisation et d'apporter des ajustements nécessaires."

Participez au sondage final RAISE !

Votre avis est essentiel ! Un sondage sur le projet final de la direction, sur la réorganisation des laboratoires est mis en place afin de recueillir vos retours. Prenez quelques minutes pour y répondre et faire entendre votre voix !



Ci-dessous, les tableaux récapitulatifs du projet de la direction, tels que présentés aux élus du CSE le 26 mai.

SITES		du lundi au vendredi	Week-end	Génération de travailleur isolé
AVICENNE	JOUR	Suppression d'un poste de secrétaire	Transformation d'un poste de 10h en 12h	Suppression de plages horaires en travailleur isolé de 7h45 à 9h et de 19h à 19h50 le week-end de jour
	NUIT	Du lundi au vendredi : suppression d'un poste en 11h55	Week-end : suppression d'un poste en 11h55	
PONTOISE	JOUR	Suppression d'un poste de secrétaire	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	
BEAUJON	JOUR	Suppression d'un poste de d'IH et mise en place d'un poste IH/DEL en 9h21 à la place d'un poste de DEL	Pas de changement	Oui, du lundi au vendredi: 1 heure de 7h55 à 9h et 1 heure de 19h à 20h
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
BICHAT	JOUR	Suppression d'un poste d'IH les mardi, mercredi et vendredi avec modification des horaires d'un poste de distribution de 10h à 18h au lieu de 8h à 16h	Passage à un poste en 12h au lieu de 2 postes en 10h	Oui, en semaine : 2 heures de 7h55 à 10h du lundi au vendredi et 2 heures de 18h à 20h les mardi, mercredi et vendredi. Travailleur isolé le week-end.
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
MONDOR	JOUR	Du lundi au vendredi : ajout d'1 poste d'IH en 7h21 et d'un poste en DEL en 7h21, et complément d'un poste d'IH en 7h21 5 jours sur 5 (IH7) au lieu de 2 jours sur 5.	Remplacement de 4 postes en 10h de jour par 5 postes en 9h de jour	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	
EVRY	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
MELUN	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
PITIE	JOUR	Du lundi au vendredi : suppression d'un poste d'IH en 7h21 et suppression d'un poste de DEL en 7h21 actif 4/5	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Passage de 2 postes sur 4 en 10h	Passage d'un poste sur 3 en 10h	Pas de changement

Étant donné l'impact de ce projet sur les conditions de travail, une réunion extraordinaire a eu lieu le 26 mai, avant le CSE de juin, afin de traiter ce point à part et de permettre la mise en place d'une expertise indépendante. **Sans recours à une expertise, le délai de consultation aurait été limité à un mois seulement.**

Il était important d'anticiper cette expertise dès le 26 mai afin de ne pas perdre de précieux jours d'analyses, surtout à l'approche des congés d'été.

Objectifs de l'expertise : L'expertise permet d'identifier les impacts sur la charge de travail et les conditions de travail. Elle aide le CSE à proposer des ajustements adaptés afin de garantir une organisation plus équilibrée pour les salariés.

Ces sites seront sollicités pour approfondir les impacts de ce projet: AVICENNE, BICHAT, PITIÉ, SAINT LOUIS, LARIBOISIÈRE, SAINT ANTOINE, COCHIN. Les salariés qui le souhaitent pourront participer à des entretiens individuels, sur leur temps de travail, avec les experts, afin de partager leur vécu et leurs préoccupations.

La direction s'est engagée à ne pas consulter le CSE avant le mois de septembre.

SITES		du lundi au vendredi	Week-end	Génération de travailleur isolé
BICETRE	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Ajout d'un poste en 10h le vendredi	suppression d'un poste en 11h55 le dimanche soir	Déplacement d'une plage horaire en travailleur isolé du vendredi soir vers le dimanche soir
COCHIN	JOUR	Du lundi au vendredi : suppression d'un poste en 7h21. Transformation d'un poste en 7h21 en poste en 9h21	Transformation de 2 postes en 12h en 2 postes en 10h	Un technicien isolé durant 2 heures le week-end 2h le matin de 7h50 à 10h et 2 heures le soir de 17h55 à 19h55.
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
IGR	JOUR	Suppression d'un poste en 7h21	Pas de changement	Création d'un poste isolé de 17h à 20h05
	NUIT	SO	SO	SO
PAUL BROUSSE	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
SAINT-ANTOINE	JOUR	Du lundi au vendredi : suppression d'un poste d'expert et d'un poste en 7h21 en IH, suppression de 2 postes en 7h21 en DEL	passage à 3 postes dont 1 en 11h55 et 2 en 10h	Pas de changement
	NUIT	Du lundi au vendredi : Suppression d'un poste en 11h55 les lundi, mardi et jeudi	Pas de changement	Pas de changement
SAINT-LOUIS	JOUR	Du lundi au vendredi : passage à 5 postes en 7h21 et modification des horaires des postes	Passage de 2 postes en 11h55 à 2 postes en 10h. Lorsqu'un personnel non polyvalent sera planifié le week-end, un deuxième technicien sera planifié en 11h55.	Génération de plages horaires en travailleur isolé de 18h à 20h du lundi au vendredi, de 7h58 à 10h10 et de 17h40 à 20h10 le week-end
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
R.DEBRE	JOUR	Du lundi au vendredi : passage de 5 postes en 7h21 à 4 postes en 7h21	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement

SITES		du lundi au vendredi	Week-end	Génération de travailleur isolé
LARIBOISIERE	JOUR	Du lundi au vendredi : passage de 3 postes en 7h21 à 2 postes en 7h21	Pas de changement	Génération de plages horaires en travailleur isolé du lundi au vendredi de 7h50 à 12h39 et de 15h31 à 19h50.
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
TROUSSEAU	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
TENON	JOUR	Du lundi au vendredi : suppression de 2 postes en 7h21	Pas de changement	travailleur isolé du lundi au vendredi de 7h55 à 12h49 et de 15h45 à 20h
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
HEGP	JOUR	Du lundi au vendredi : -le poste en 7h21 ouvert actuellement lundi, jeudi et vendredi ne sera ouvert que le jeudi	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Du lundi au vendredi : passage à 2 postes en 11h55	Week-end : passage à 2 postes en 11h55 le dimanche soir.	Pas de changement
NECKER	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Du lundi au vendredi : mise en place d'un 2 ^{ème} poste en 11h55 du lundi au jeudi	Pas de changement	Pas de changement
VERSAILLES	JOUR	Du lundi au vendredi : suppression d'un poste en 7h21 ouvert le mercredi et le jeudi	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
POISSY	JOUR	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement
A.BECLERE	JOUR	Suppression d'un poste en 7h21, 2 jours par semaine et réorganisation des horaires : Le 3 ^{ème} poste est planifié de 11h à 19h du Lundi au mercredi et de 10h à 18h les jeudi et vendredi	Pas de changement	Génération de plages horaires en travailleur isolé: les jeudi et vendredi de 7h50 à 10h. Du lundi au vendredi de 18h à 20h.
	NUIT	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement

Au total sur la région en ETPA :

POLE 1	POLE 3	POLE 4	POLE 6	POLE 7	TOTAL
5,25	-2,3	3,47	4,76	-1,92	9,26

Le projet présenté vise à réduire de 9,26 ETPA les effectifs des TAM (techniciens, agents de maîtrise) par la conséquence:

- Des modifications des organisations du travail sans réduction de poste
- Des réductions de postes dans les laboratoires concernés
- L'augmentation des plages de travailleurs isolés
- La réorganisation des horaires sur des sites et la modification des durées journalières du temps de travail
- La mutualisation/fusion basée sur le volontariat des équipes de sites sur les différents pôles

Si la direction se veut rassurante en évoquant moins de 10 ETP, les conséquences sont bien PLUS considérables et l'expertise montrera les répercussions à moyen et long terme.

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne labo ÉVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur VERSAILLES
Élu à la commission formation



Fabienne BIREN
Technicienne labo AVICENNE
Secrétaire du CSE
Élue à la CSSCT



Aïcha ALHAMID
Technicienne labo MELUN
Élue au CSEC
Élue à la CSSCTC (national)

Atila BAYRAKTAR
Technicien labo BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien labo HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne labo R.DEBRÉ
Élue à la CSSCT
Élue à la commission formation

Stéphane MAILLARD
Technicien labo AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière/EPDI
EPDI PONTOISE



Blandine MIGNEN
Médecin collecte CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne labo AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur IVRY SUR SEINE



Vos DS de sites :

Versailles : Jean René CRÉTAL **Avicenne :** Fabienne BIREN **Trinité/Crozatier/Saint Louis :** Blandine MIGNEN
Pontoise : Laetitia SOLER **Ivry sur Seine :** Martine BELVIGNE **HEGP/Necker/Béclère :** Muriel TOURNIER BEDOUET
Bichat/Beaujon : Atila BAYRAKTAR **Debré/Lariboisière/Tenon :** Séverine DRAPIER **Rungis :** Alexia DINIZ
Mondor/Créteil : Peggy GIRARD **Melun/Évry :** Sophie LESOURD

Mail DS: unsa.idfr@gmail.com

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 Mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 Mail : bath06@hotmail.fr